Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20221212-D181a-22-DE Date de télétransmission : 26/12/2022 Date de réception préfecture : 26/12/2022

République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 181.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

- En exercice: 89 - Présents: 59

- Votants: 76 (17 procurations)

Suffrages exprimés: 69 (69 pour et 7 abstentions)
Secrétaire de séance: M. Florent ARMAND

Le douze décembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCINM. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par Mme Renée MAOUI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20221212-D181a-22-DE Date de télétransmission : 26/12/2022 Date de réception préfecture : 26/12/2022

- Pour la commune de Nibles: M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Emilie VAUTRIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. André WOSINSKI
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par M. Gilles CREMILLIEUX à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer: M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre BOY à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20221212-D181a-22-DE Date de télétransmission : 26/12/2022 Date de réception préfecture : 26/12/2022

- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR: Budget général: décision modificative n° 3

Afin de prendre en compte :

- l'achat d'un véhicule itinérant pour les Espaces France Services,
- l'achat du bâtiment siège,
- la notification du Fonds Départemental Pour la Taxe Professionnelle,
- un ajustement de prévision pour le remboursement de l'assurance statutaire,
- le remboursement de la prime inflation par l'Etat,

il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante sur le budget général 2022 de la CCSB :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

• Chapitre 022 (dépenses imprévues) : diminution de crédits de 4 698 €

En recettes:

- Chapitre 013 / compte 6419 (remboursements sur rémunération du personnel) : diminution de crédits de 14 977 €
- Chapitre 013 / compte 6459 (remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance) : ouverture de crédits de 11 741 €
- Chapitre 74 / compte 74832 (attribution fonds de compensation départemental de la taxe professionnelle) : diminution de crédits de 1462 €

Le total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 20 905 403 €.

Section d'investissement:

En dépenses :

- Chapitre 21 / compte 21318 (autres bâtiment publics) : ouverture de crédits de 300 000 €
- Chapitre 21 / compte 2135 (construction installation générales, agencement et aménagements divers) : diminution de crédits de 16 000 €
- Chapitre 21 / compte 2182 (matériel de transport) : augmentation de crédits de 31 000 €
- Chapitre 23 / compte 2317 (immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition) : diminution de crédits de 300 000 €

En recettes:

• Chapitre 13 / compte 1318 (subventions autres) : augmentation de crédits de 15 000 €

Le total de la section d'investissement en dépenses et en recettes est ainsi porté à 5 381 060 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la décision modificative sur le budget général 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Publiée le : 2 6 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20221212-D181a-22-DE Date de télétransmission : 26/12/2022 Date de réception préfecture : 26/12/2022

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture. Pour extrait conforme Le Président,

Daniel SPAGNOU

Le secrétaire de séance, Florent ARMAND